

2018.15-11-15 - Reuniet 151

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres
du Conseil
Communautaire**

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 15 Novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 08 NOVEMBRE 2018, s'est réuni à MEZIERES EN SANTERRE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

Titulaires : 69
Membres présents : 40
· supplés : 3
· représentés : 8
Votants : 48

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, BLIN, SAINT QUENTIN (suppléant de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, DEPRET, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), LEROY, PELTIEZ, MAROTTE

Date de la convocation
08 Novembre 2018

Secrétaire de séance :
Françoise ROUX

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELE, M. AMARA de M. AUBRY, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. VAN OOTEGHEM de M. VAN GOETHEM, Mme FLAMANT de M. DRAGONNE

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. PELTIEZ) et MARSEILLE (représentée par Mme MARCEL), Messieurs AUBRY (représenté par M. AMARA), DURAND (représenté par Mme BLIN), MONTAIGNE, HEBERT, LEVASSEUR, VAN GOETHEM (représenté par M. VEN OOTEGHEM) LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT), M. DRAGONNE (représenté par Mme FLAMANT) et M. SZYROKI

● Absents non excusés :

Mesdames ATTAGNANT, MAILLART, HALL Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, TEN, POTTIER, HENNEBERT, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, CHIRAT et CLEMENT

OBJET : TEPCV ACTION 9 PLAN D' ACTIONS GESTION DES DECHETS MENAGERS

Rapport de Mr Yves COTTARD – Vice-Président chargé de l'Environnement

Sur proposition de la commission environnement réunie le 11 septembre 2018,

Vu l'avis favorables des bureaux communautaires en date du 08 octobre 2018 et du 06 novembre 2018,

La CCVN a été labélisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) le 22 juillet 2015, l'action 9 porte sur le « plan d'actions gestion des déchets ménagers ».

Pour bénéficier des fonds TEPCV les actions doivent être réalisées et payées avant le 31/12/2018. Une commande par le site UGAP nous permettra de nous soustraire au lancement d'un MAPA.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le



ID : 080-200070969-20181119-2018151115-DE

L'action n9 prévoit :

- L'achat de conteneurs d'apport volontaire pour le « VERRE » pour un budget de 64 000 € HT financé à 80% par le TEPV soit 12 800€ HT de reste à charge CCALN

Le devis UGAP ci-dessous comprend l'achat de 40 conteneurs de 4m3 type « citybulle » pour un budget 62 546 € HT soit 12 509.2 € HT de reste à charge pour la CCALN

UGAP via Plastic Omnium

CC AVRE LUCE NOYE - cotations PAV aériens 4m3 VERRE

COLONNES AERIENNES COLLECTE DU VERRE			CITYBULLE	
Codes UGAP	Libellés	Quantité	PU net HT	TOTAL HT
1992402	Colonne aérienne d'apport volontaire <u>Citybulle</u> pour verre - 4 m ³ - préhension simple crochet	40	1 277,00 €	51 080,00 €
1992425	Enjoliveur verre 200 mm (4 par colonne)	40	51,60 €	2 064,00 €
1992429	Notice de sécurité	40	3,60 €	144,00 €
1992430	Plaque inso	40	2,40 €	96,00 €
1992435	Insonorisation pour colonne d'apport volontaire aérienne pour verre - 4 m ³	40	136,25 €	5 450,00 €
1992441	Plaque de consigne de tri sur rivet (4 par colonne)	40	92,80 €	3 712,00 €
				62 546,00 €
Prix unitaire HT / colonne				1 563,65 €

Fourniture et livraison en 1 point



- L'achat de poubelles OM pucées pour un budget de 155 222€ financé à 80% par le TEPV soit 31 044.4€ de reste à charge CCALN. Ces crédits ont été inscrits au BP Environnement 2018

Suivant le devis ci-dessous, le budget TEPV permet de financer 5 750 poubelles de 140 L soit la moitié des besoins de la CCALN pour un budget de 155 633.75 € HT. Une commande complémentaire sera effectuée en 2019 afin de pouvoir équiper l'ensemble des usagers.

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le



ID : 080-200070969-20181119-2018151115-DE

Libellés	120L	CODES UGAP	140L	CODES UGAP
Bac GT/GT	20,20 €	2006102	21,60 €	2006103
Compensateurs	0,48 €	2006223	0,48 €	2006223
Puce 13,56MHz	3,30 €	2006150	3,30 €	2006150
M. à chaud n° cuve	0,80 €	2006189	0,80 €	2006189
M. à chaud LOGO	0,80 €	2006184	0,80 €	2006184
Prix bac TOTAL	25,58 €		26,98 €	
Pavé marquage	498,75 €	2006188	498,75 €	2006188
Quantité	6.050		5.750	
Total HT	155 257,75 € HT		155 633,75 € HT	



Après en avoir délibéré à l'unanimité et sous réserve de la confirmation de la prise en compte effective de ce dossier par les services instructeurs de l'Etat au titre du TEPCV, le Conseil Communautaire :

- Entérine la commande détaillée ci-dessus auprès de l'UGAP portant sur l'acquisition de conteneurs à verre et des poubelles individuelles pucées, pour un montant total de 218 179.75 € HT, soit 249 306.50 € TTC ;
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'environnement, à signer la commande UGAP et les documents s'y rapportant ;
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'espace, à signer les documents en rapport avec le volet TEPCV de ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 15 Novembre 2018

A MEZIERES EN SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

Envoyé en préfecture le 19/11/2018

Reçu en préfecture le 19/11/2018

Affiché le



ID : 080-200070969-20181119-2018151115-DE